

## CARTE HORIZON

1<sup>ère</sup> demande  Duplicata  Renouvellement  (conserver votre carte à puce)

Motif :

### **PARTIE A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR**

NOM (MARITAL) : .....

NOM de jeune fille : .....

PRENOMS : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....

Adresse : .....

.....

Votre situation actuelle (RMI, CES, etc...) : .....

Votre revenu mensuel global actuel (personnel) : ..... (en Euros)

**JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE MA SITUATION  
(RECENTES ET DE MOINS DE 3 MOIS) FIGURANT AU VERSO DE L'IMPRIME.**

Je m'engage sur l'honneur à signaler au Conseil Général tout changement qui interviendrait dans ma situation et à lui remettre ma carte de transport dès la reprise d'une activité salariée ou le recouvrement d'un revenu supérieur à 70% du SMIC net.

Fait à ..... le .....  
(signature du demandeur)

### **PARTIE A REMPLIR PAR L'ORGANISME INSTRUCTEUR**

Le demandeur sollicite l'attribution de la carte HORIZON en qualité de (préciser la catégorie d'ayant-droit) : .....

**(joindre la copie des pièces récentes demandées au verso, établie d'après originaux)**

Nombre de pièces jointes : .....

**OBSERVATIONS :** Dans le cas de personnes relevant de situations particulières non spécifiquement visées au verso : le demandeur se trouve dans la situation ci-dessus décrite, qui justifie l'attribution de la carte HORIZON : .....

Fait à ..... le .....  
Cachet de l'organisme transmetteur NOM ET QUALITE (coordonnées téléphoniques)  
de la personne ayant réceptionné le dossier

Dossier à transmettre au : **CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**  
**DIRECTION DES TRANSPORTS TERRESTRES – Service des Usagers des Transports**

Conformément à l'article de la loi n°78-17 du 06/01/78, le Conseil Général de la Gironde reste le seul destinataire des informations collectées. Sur simple demande écrite, l'intéressé peut avoir accès aux informations le concernant et les corriger. Tout défaut de réponse entraîne un rejet de la demande

▶ Esplanade Charles-de-Gaulle, 33074 Bordeaux cedex  
Tél. 05 56 99 33 33 Fax : 05 56 24 93 49 <http://www.cg33.fr>

# LA CARTE HORIZON

## QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Le Conseil Général a décidé de mettre en place un nouvel outil pour favoriser l'insertion des Girondins en situation de précarité. En leur offrant la possibilité de voyager sur tout le réseau de transport collectif interurbain sans limitation, avec une réduction de 90 %, la **carte HORIZON** entend rendre accessible à tous le transport et l'accès légitime aux dispositifs d'aide et d'insertion sociale (formation, recherche d'emploi, etc...)

**CONDITION D'OCTROI** : Revenu mensuel personnel ou familial inférieur à 70% du SMIC net.

## LA NOUVELLE CARTE HORIZON A PUCE

La **procédure de renouvellement de la carte HORIZON** reste inchangée. Chaque année, vous transmettez l'ensemble des pièces à fournir, pour justifier de votre situation. Cependant, vous **CONSERVEREZ** votre carte à puce, son renouvellement se fera par téléchargement dans le car, après instruction du dossier par le Service des Usagers des Transports. Il ne vous sera donc plus nécessaire de fournir une nouvelle photo, la première étant scannée.

### NE PAS RETOURNER LA CARTE HORIZON A PUCE

**CETTE CARTE EST VALABLE 4 ANS  
MAIS SON RENOUVELLEMENT EST ANNUEL**

Les Girondins devront justifier de leur situation au moyen des documents énumérés :

#### PIECES A FOURNIR

- **1 photo d'identité pour la première demande**
- 1 justificatif de domicile ( facture, quittance de loyer, certificat d'hébergement, etc...)
- 1 justificatif de ressources ou d'absence de ressources mensuelles **de moins de 3 mois** :  
Photocopie du contrat (apprentissage, formation, emplois divers, etc...) + **dernier bulletin de salaire**  
Notification de rejet ou de paiement des ASSEDIC  
Attestation de paiement de l'organisme prestataire (C.A.F., etc...) de l'allocation sociale (R.M.I., A.P.I., A.A.H., Allocation veuvage, Minimum vieillesse, Pension d'invalidité, etc...)
- Dernier avis d'imposition (ou celui des parents en cas de rattachement fiscal)

**TOUTE DEMANDE IMCOMPLETE NE POURRA FAIRE L'OBJET DE LA DELIVRANCE DE LA CARTE**  
**TOUTS LES JUSTIFICATIFS DOIVENT ETRE RECENTS (MOINS DE 3 MOIS) ET A JOUR**

#### OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?

Le présent formulaire, accompagné des pièces justificatives récentes requises, sera déposé au choix :

- au Service d'Action Sociale de la Mairie du domicile
- à la Maison Départementale Sociale d'Insertion dont vous dépendez
- à la Mission Locale (ou tout autre Centre Social)

L'organisme instructeur sollicité transmettra votre dossier au Conseil Général qui l'instruira et vous adressera votre **carte HORIZON** en retour. Vous pouvez également transmettre directement votre demande dûment complétée accompagnée des pièces justificatives au Conseil Général.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VEUILLEZ VOUS ADRESSER AU :**

**CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**  
*Direction des Transports Terrestres - Service des Usagers des Transports*  
Esplanade Charles de Gaulle - 33074 BORDEAUX CEDEX  
Téléphone : 05.56.99.33.33 - poste 38.47